

RÈGLES DU JEU ET DU CONCOURS

1. Société organisatrice

Les coordonnées de la Société organisatrice du « Jeu Concours de l'été Nortene » sont les suivantes :

Titulaire : **Nortene Home Depot France**

Adresse : **13, rue de la Libération, 53340 Ballée**

N.I.F. (Numéro d'identification du fisc) : **FR75429608268**

Courriel : infofrance@nortene.com

Téléphone : +33 2 43 64 14 14

2. Conditions de participation

- 2.1 La participation au Jeu et au Concours implique l'acceptation par tous les Participants du présent Règlement du Jeu et du Concours.
- 2.2 Le Jeu et le Concours s'adressent à toutes les personnes physiques majeures résidant en France qui, à leur tour, sont des utilisateurs du site internet www.nortene.fr.
- 2.3 Sont exclus de la participation au présent Jeu et Concours les partenaires de la Société, son personnel de direction et ses employés, ainsi que leurs conjoints ou les personnes avec lesquelles ils vivent, leurs ascendants et descendants au premier degré, que la participation au Jeu et au Concours se soit faite directement ou indirectement par des tiers personnes morales ou physiques, indépendamment de ce qui précède.
- 2.4 La participation au Jeu et au Concours est gratuite et n'est pas conditionnée à des débours financiers de la part des Participants.
- 2.4. Les participants qui ne fournissent pas toutes les informations complètes, véridiques et exactes seront disqualifiés et, s'ils sont gagnants, perdront leur droit de gagner le prix.
- 2.5. Le non-respect du règlement du jeu et Concours entraîne l'annulation automatique de la participation, ainsi que l'attribution éventuelle du prix.
- 2.6. Les Règles du jeu et Concours peuvent être modifiés à des fins d'amélioration et/ou d'adaptation aux modifications législatives, sans préavis au Participant.

3 Modalités de participation

- 3.1. Le Jeu et Concours se déroulent exclusivement sur le site internet www.nortene.fr aux dates suivantes : du 31/04/2024 au 09/06/2024 jusqu'à 23:59 heures.
- 3.2. La participation au jeu et Concours nécessitera, avant la participation, le remplissage complet du formulaire dédié à cet effet, présent sur le site www.nortene.fr
- 3.3. Une seule participation par utilisateur du site internet est autorisée. Le même utilisateur est défini comme celui qui a la même adresse de courriel, le même nom, prénom ou d'autres données qui peuvent détecter la même identité.

4. Instructions pour le jeu et Concours

- 4.1.** Le jeu consiste en un tirage au sort. Pour s'inscrire, l'utilisateur du site internet www.nortene.fr doit remplir un formulaire avec son nom, son prénom et une adresse email.
- 4.2.** La promotion est annoncée et réalisée sur le site internet de la Société.
- 4.3.** Chaque participant au Jeu et au Concours publicitaire comprend et accepte que la Société n'est pas responsable de toute défaillance, perte ou irrégularité pouvant survenir lors de l'envoi de l'information causée par des interférences dans la communication ou toute autre erreur ou omission découlant de problèmes de télécommunications, de trafic, de congestion ou de connexion Internet, ou toute autre cause non attribuable à la Société.

5. Âge minimum d'accès au Jeu

Pour participer au jeu et Concours et être admissible au prix, les participants doivent être âgé d'au moins 18 ans. Dans l'éventualité où le Participant n'aurait pas l'âge minimum pour participer au Jeu et Concours, il sera disqualifié et, s'il a gagné le Prix, il perdra le droit de remporter le dit Prix.

6. Extraction des gagnants

2 gagnants seront déterminés par tirage au sort par le département marketing, le 10 juin 2024.

7. Prix

- 7.1.** Chaque gagnant recevra en gain 1 voile d'ombrage Sunnet Kit Elastic 3,4 x 3,4m beige, de la marque Nortene.
En cas de rupture de stock, Nortene se donne le droit de modifier la référence du lot.

8. Obtention du prix

- 8.1.** L'annonce du gagnant sera effectuée de manière privée, par le biais de l'adresse email renseignée lors de l'inscription au concours.
- 8.2.** Les Gagnants contactés devront répondre à l'email avec les informations nécessaires pour recevoir le Prix. Si les Gagnants ne répondent pas dans le mois suivant l'envoi du message, ils seront réputés avoir renoncé à son prix.
- 8.3.** La Société n'est pas responsable de l'envoi du lot à une fausse adresse en raison de la négligence de ce Participant. Si, pour quelque raison que ce soit, le lot ne peut être remis aux Gagnants dans un délai de 2 mois, pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société et sans que les Participants ne le réclament, il sera nul et retournera à la Société.
- 8.4.** Le prix n'est pas échangeable contre un autre produit ni contre sa valeur économique et ne donne lieu à aucun remboursement monétaire, partiel ou total. Les Participants déclarent avoir été informés de la stricte interdiction d'échanger ou de transférer des Prix.

9. Propriété intellectuelle

- 9.1.** Tout le contenu affiché sur le site internet de la Société et, en particulier, tous les produits, dessins, textes, graphiques, logos, icônes, boutons, logiciels, noms commerciaux, marques de commerce,

dessins industriels ou tout autre signe susceptible d'une utilisation industrielle et commerciale sont soumis aux droits de propriété intellectuelle et industrielle de la Société, ou ont fait l'objet d'une licence de la Société, sauf ceux appartenant à Instagram.

- 9.2.** En aucun cas, il ne sera entendu qu'une licence est concédée ou qu'une renonciation, un transfert, une cession totale ou partielle des dits droits est effectuée, ni qu'aucun droit, notamment d'altération, d'exploitation, de reproduction, de distribution ou de communication publique dudit contenu, ne peut être conféré sans l'autorisation expresse préalable de la Société ou des propriétaires correspondants, en conséquence, le Participant ne peut reproduire, transformer, modifier, désassembler, rétro concevoir, diffuser, louer, prêter ou rendre accessible au public par toute forme de communication publique, un ou plusieurs éléments visés au paragraphe précédent ou en permettre l'accès à ce public par l'une de ces modalités.

10. Limitation de responsabilité

- 10.1.** L'accès du Participant au Jeu et Concours se fait à tout moment aux risques et périls du Participant, exonérant la Société de toute responsabilité. La participation au Jeu et Concours implique la connaissance et l'acceptation par le Participant des caractéristiques et limites de l'Internet, notamment celles relatives aux interruptions, pannes, omissions ou déconnexions des systèmes, interférences ou virus, problèmes d'accès et, en général, tout problème de disponibilité ou dysfonctionnement du Jeu et Concours, ainsi que tout dommage qui pourrait survenir sur leurs équipements ou dispositifs techniques.

11. Données personnelles

- 11.1.** Les Participants autorisent la Société à effectuer toutes les vérifications nécessaires concernant les données personnelles qu'ils fournissent. À cet égard, la Société se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par le Participant. En cas de déclaration fautive ou inexacte, le Participant sera disqualifié du Jeu et Concours et si le Participant est un Gagnant, il y aura disqualification immédiate et perte du droit de gagner le Prix en conséquence.
- 11.2.** Aux fins du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et de la loi organique 3/2018 du 5 décembre relative à la protection des données personnelles et à la garantie des droits numériques (« LOPDGDDD ») ou des règlements qui les développent ou les remplacent, la Société informe les Participants que toutes les données personnelles fournies à la Société ou à ses employés seront incluses dans un fichier automatisé de données personnelles, la Société étant responsable de ce fichier. Toutes les données contenues dans le fichier seront traitées dans le seul but de gérer la participation du Participant au Jeu et Concours, ainsi qu'à des fins publicitaires et commerciales.
- 11.3.** Le Participant peut à tout moment exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement en adressant sa demande à l'adresse, au courrier électronique, au téléphone ou au fax indiqués dans le présent Règlement du Jeu et Concours. En outre, il pourra faire valoir ses droits auprès de l'Agence espagnole de protection des données.
- 11.4.** Afin de s'assurer que les informations contenues dans les fichiers de la Société soient toujours mises à jour et exemptes d'erreurs, nous demandons au Participant de nous informer, dès que possible, de toute modification et correction de ses données personnelles.

- 11.5.** La Société adopte toutes les mesures techniques et organisationnelles de sécurité nécessaires pour garantir la protection des données personnelles des Participants et éviter leur altération, perte, traitement et/ou accès non autorisé, en tenant compte de l'état de la technique, de la nature des données stockées et des risques auxquelles elles sont exposées, conformément aux dispositions des lois en vigueur.
- 11.6.** Sauf indication contraire expresse dans les champs, la soumission des informations requises dans les formulaires de demande de données est obligatoire pour la bonne gestion de la participation au Jeu et Concours. L'omission de compléter les champs jugés obligatoires, ou la soumission de données incorrectes, entraînera la perte du caractère de la personne concernée comme Participant ou, le cas échéant, des Gagnants.
- 11.7.** La Société peut céder à des tiers les données du Participant ou, le cas échéant, des Gagnants, nécessaires à l'exécution du résultat du Jeu et Concours, ainsi que toute autre cession prévue par la loi. La Société n'effectuera pas de transferts internationaux de données vers des pays tiers.
- 11.8.** Pour plus de détails sur ces questions, veuillez consulter la Politique de confidentialité de la Société.

12. Cession des droits d'image

Conformément à la loi organique 1/1982, du 5 mai, sur la protection civile du droit à l'honneur, au respect de la vie privée et familiale et à sa propre image, les participants à la promotion cèdent gratuitement à la Société les droits d'utilisation de leur nom, prénom et image, y compris, mais sans limitation, les droits de reproduction, communication publique, diffusion, transformation, fixation et diffusion pouvant découler de leur participation au Jeu et Concours par tous moyens et supports de reproduction, tant conventionnels qu'électroniques, y compris les réseaux sociaux, pendant la durée maximale autorisée par la loi, sur l'ensemble du territoire mondial afin qu'ils puissent être utilisés pour des finalités à des fins publicitaires, commerciales ou similaires dans le but de faire connaître le Jeu et Concours et les produits de la Société. Conformément à ce qui précède, la participation au Jeu et Concours implique l'autorisation par les Participants et/ou les Gagnants de la cession des droits énoncés ci-dessus.

13. Impôts

Le prix est assujéti aux dispositions de la législation fiscale applicable en vigueur au moment de l'acceptation du prix par le gagnant ou, le cas échéant, au moment déterminé par la législation applicable. Plus spécifiquement, la valeur du prix peut faire l'objet d'une retenue à la source conformément aux dispositions de la loi 35/2006, du 28 novembre 2006, sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques et autres dispositions applicables.

14. Droit applicable et juridiction

- 14.1.** Les présentes conditions sont régies par et interprétées conformément à la législation espagnole.
- 14.2.** Les parties s'engagent à soumettre tout litige pouvant survenir en relation avec l'interprétation, la concrétisation et l'application de cette promotion et des Conditions Générales d'Utilisation, aux Tribunaux de la ville de Barcelone (Espagne) sauf si le participant est considéré consommateur ou utilisateur au sens de l'article 3 du décret royal législatif 1/2007 du 16 novembre, par lequel est approuvé le texte refondu de la Loi Générale de Défense des Consommateurs et Utilisateurs et d'autres lois complémentaires, auquel cas les Cours et Tribunaux du domicile du Participant ou de la Société seront compétents, à la discrétion de ce dernier.

15. Dispositions finales

- 15.1.** Le fait de participer à ce tirage au sort suppose l'acceptation sans réserve de ces Bases.
- 15.2.** Le présent Concours a été organisé conformément à la loi espagnole et, en particulier, aux dispositions de la loi 13/2011, du 27 mai, réglementant le jeu, qui a abrogé le décret royal 2069/1999, du 30 décembre, abrogeant le système de communication préalable des données du promoteur et les caractéristiques de l'activité à développer pour la réalisation de combinaisons aléatoires à des fins publicitaires ou promotionnelles, à condition que la participation du public à ces activités soit gratuite et qu'il n'y ait en aucun cas surtarification ou tarification additionnelle, quelle que soit la procédure ou le système par lequel elle est effectuée.